



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.84**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-26171- DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICE MARCHÉ D'ORDONNANCE, DE PILOTAGE ET DE
COORDINATION URBAIN(OPCU) RELATIF AU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA
VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.18

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/03/13

CB (92.89)

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICE MARCHÉ D'ORDONNANCE, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION URBAINE(OPCU) RELATIF AU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine ANRU, la diversité des opérations et des maîtres d'ouvrage ainsi que l'articulation des chantiers interdépendants nécessitent la mise en place d'une réelle coordination technique des projets par le biais d'un pilotage opérationnel fort avec assistance à maîtrise d'ouvrage.

La prestation s'inscrit dans le cadre de la mission de conduite opérationnelle du projet global de rénovation urbaine qui comprend un volet urbain mais également des aspects sociaux, économiques du projet de rénovation urbaine qui devront être traités dans le délai de la Convention Locale ANRU.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 19 décembre 2012.

Il n'est pas prévu de découpage en lots. Les prestations comportent une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles.

Les prestations seront rémunérées par un prix global et forfaitaire pour chacune des tranches.

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'est autorisée.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de l'Ordre de Service prescrivant le démarrage du marché.

Les tranches conditionnelles seront d'1 an également.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012/61CB a été adressé le 19 décembre 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 21 décembre 2012
- B.O.A.M.P..... paru le 22 décembre 2012

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 04 février 2013 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 5 plis dont 2 dématérialisés.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique	50%
2-Prix des prestations	40%
3- Performances en matière d'insertion professionnelle	10%

Au cours de la séance du 07 mars 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- la société ARTELIA, pour un montant de 290 615,00 € HT toutes tranches confondues.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ses tranches conditionnelles, et tous les documents s'y rapportant relatif au

marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbain (opcu) relatif au projet de rénovation urbaine de la ville d'Aix en Provence avec la société ARTELIA pour un montant de **290 615,00 € HT** toutes tranches confondues.

2013.84 - MARCHE DE SERVICE MARCHE D'ORDONNANCE, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION URBAIN(OPCU) RELATIF AU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**